



LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l' **É**conomie **S**ociale et **S**olidaire, et de l' **E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Centre - Val de Loire

Au Sommaire :

- ✱ *Avis du CESER relatif à la Stratégie agricole régionale*
- ✱ *Avis du CESER relatif au budget primitif 2024*
- ✱ *Avis du CESER relatif au rapport Envies d'Europe pour les jeunes*
- ✱ *Avis du CESER relatif au rapport d'autosaisine « La culture de l'égalité au CESER Centre-Val de Loire. Un enjeu permanent »*
- ✱ *Avis du CESER relatif au rapport sur le volet mobilité 2023/2027 du CPER*

AVIS

relatif à la Stratégie agricole régionale

Le Groupe tient à souligner la pertinence d'un avis très détaillé qui aborde des aspects de fond et apporte des compléments constructifs à la stratégie agricole de la Région Centre-Val de Loire.





L'avis rappelle que « soutenir et favoriser la biodiversité » représente un enjeu de transition prioritaire pour l'agriculture. Par son impact réel et à grande échelle sur la perte de biodiversité, le monde agricole a un rôle majeur à jouer pour contribuer à enrayer l'érosion du vivant dans nos territoires.

En ce sens, le Groupe tient à appuyer l'avis sur le changement d'approche, pas parfaitement intégré par la stratégie agricole régionale, que constituent les paiements pour services environnementaux au bénéfice d'exploitants qui s'engagent dans des démarches de type « agro-environnementales ».

Jusqu'à présent, ces démarches bénéficient de compensations financières basées sur des pertes induites par l'application de cahiers des charges environnementaux.

Si ces compensations sont nécessaires sur le plan financier, elles confortent toutefois une vision négative de l'approche environnementale en agriculture.

En rémunérant ce qui est considéré non plus comme un risque mais comme un service rendu à la société par l'agriculteur qui prend en compte les enjeux environnementaux dans son exploitation, le paiement pour service environnemental modifie la perspective et fait de l'agriculteur un acteur et non plus une victime d'une impérative et urgente transition écologique.

*Intervention de Frédéric BRETON, conseiller
au nom du groupe AIESSÉ*

Rapporteur : Hervé COUPEAU

Le groupe vote l'avis à l'unanimité



J'interviens au nom du groupe AIESSE, mais aussi en tant que rapporteur de la Section Prospective, dont le rapport « *les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avenir pour les campagnes du Centre-Val de Loire, à l'horizon 2050 ?* » a été adopté à l'unanimité lors de la dernière session plénière de notre assemblée.

Dans le chapitre 4 de ce rapport, nous avons souligné que si l'agriculture, secteur en très forte mutation, est confrontée à des transformations majeures et à des défis de plus en plus importants, son poids en termes de population active et de valeur ajoutée diminuant, elle reste cependant un marqueur très fort de la ruralité.

À ce titre, le rapport *Ambition Agriculture 2030* nous paraît globalement apporter des réponses pertinentes aux nouveaux enjeux liés à des changements globaux auxquels le secteur est soumis, en particulier démographiques et environnementaux. C'est pourquoi notre groupe rejoint le soutien à cette stratégie exprimé dans l'avis. Nous souscrivons pleinement à l'affirmation selon laquelle le renouvellement des générations sera l'une des clefs de la revitalisation du secteur.

Nous constatons aussi que nombreuses sont les actions parmi les 23 de la stratégie qui sont en pleine cohérence avec les 90 préconisations formulées dans les fiches-action de la Section prospective, en dépit de quelques nuances qui

n'invalident pas pour autant notre appréciation positive. Toutefois, il nous faut rappeler que la recommandation centrale de la section prospective concerne la coconstruction avec toutes les parties prenantes d'un **agenda rural régional**, à l'initiative de la Région dans le cadre de sa compétence d'Aménagement du territoire.

Nous considérons que la stratégie agricole qui nous est proposée devrait s'inscrire dans la perspective d'un soutien à l'agriculture, pensé lui-même comme composante d'une stratégie de réinvention de la ruralité à long terme. Elle pourrait alors prendre toute sa place dans un tel agenda.

Mais nous pensons aussi que la question du devenir de l'agriculture ne se pose pas simplement en termes purement sectoriels. N'oublions pas que les actifs agricoles sont aussi des habitants et des citoyens eux-mêmes sujets à des problématiques multiples, à l'instar des autres habitants des campagnes, qu'il s'agisse de questions de mobilité, d'accès aux services publics, d'offre de soins, d'équipements socio-culturels,

mais aussi de préservation du patrimoine naturel et bâti, etc.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faudrait, toujours dans la perspective de l'agenda rural régional, inclure parmi les ambitions stratégiques celle du « mieux vivre dans les campagnes », ambition elle-même pouvant être déclinée en actions concrètes, de façon à permettre aux actifs de l'agriculture - et à leurs familles- d'améliorer leurs conditions de vie au sein de leur territoire. Cela nous paraît être une condition nécessaire pour éviter à terme une désaffection vis-à-vis de leur activité que l'on entend parfois s'exprimer chez certains agriculteurs.

*Intervention de Jean-Paul CARRIÈRE
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteurs : Hervé COUPEAU

Le groupe vote l'avis à l'unanimité





J'interviens au nom du groupe AIESSE, mais aussi de mes collègues de l'ESR, cette intervention étant spécifiquement dédiée à des remarques concernant les deux chapitres de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont nous continuons à regretter qu'ils soient dissociés et non regroupés dans un même bloc, compte tenu de leur interdépendance.

Dans les deux cas, le BP 2024 prévoit des baisses significatives qui appellent des observations en concordance avec le texte de l'avis.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous considérons comme recevable l'argument d'une baisse ponctuelle liée aux délais de mise en œuvre, d'une part des orientations du nouveau SRESRI, en particulier du dispositif AVEC dont nous saluons la pertinence, et d'autre part des investissements immobiliers prévus dans le

cadre du CPER. Toutefois, la réduction des dépenses qui va en résulter en 2024 ne pourra être considérée comme justifiée que si elle trouve ses compensations dans les exercices futurs, et il faudra donc être vigilant à cet égard, tant la nécessité est forte d'appuyer dans notre région le développement de l'enseignement supérieur, mais aussi de la recherche.

Nous pouvons que le répéter une fois de plus : soutenir l'ESR dans une période de transitions globales, sociétales et environnementales, c'est aussi créer les conditions de la réussite de ces mêmes transitions.

En ce qui concerne la recherche, nous approuvons les termes de l'avis (comme d'ailleurs pour l'enseignement supérieur), pour saluer avec le rapporteur l'engagement très significatif de la Région. Mais nous nous inquiétons aussi avec lui de la baisse pré-



vue de l'AE dédiée aux bourses doctorales, qu'accentuent les répercussions de l'inflation, même si celle-ci semble devoir ralentir en 2024. Or, la recherche doctorale est un formidable levier de l'activité scientifique au sein des laboratoires, et participe largement au renouvellement des connaissances scientifiques.

Il faudrait donc pouvoir l'amplifier, et nous espérons que cette baisse restera conjoncturelle.

Certes, on ne peut exonérer l'Etat de ses responsabilités et il n'incombe pas à la Région de s'y substituer : nous déplorons le fait que le projet de loi de finances 2024 propose pour l'Enseignement supérieur et la Recherche une baisse du budget en euros constants, avec les conséquences que cela va entraîner sur l'emploi, les rémunérations, les capacités à mener des projets, les conditions de travail des personnels et d'étude pour les étudiants.

De plus, les annonces très récentes du Président de la République concernant la 2^e étape de l'autonomie des universités et la responsabilisation des sites et des territoires ne laissent pas d'inquiéter les établissements de taille moyenne comme ceux de notre Région, pour lesquelles le soutien des régions et des métropoles deviendra alors crucial.

Mais en toute hypothèse, quelle que soit l'évolution du budget national, le soutien de la Région reste indispensable pour créer les conditions d'un secteur de l'ESR régional, dynamique et attractif, tant auprès des enseignants-chercheurs que des étudiants, d'un ESR au service du développement régional.

Intervention de Jean-Paul CARRIÈRE
au nom du groupe AIESSE

Rapporteur : Jean-Yves BRUN



Cette intervention est faite au nom du groupe AIESSE, elle intéresse le volet transition écologique et biodiversité. Le groupe est en accord avec l'avis du rapporteur. Nous souhaitons, de plus, avoir une vision prospective et alerter sur la nécessité d'un effort budgétaire grandissant sur le volet Biodiversité en fonctionnement et en investissement ; effort qu'il sera nécessaire de développer à court, moyen et long terme pour accroître les moyens humains des services de la Région et soutenir les actions des acteurs dans les territoires. Lors des Assises de l'Eau en novembre dernier, le Président François BONNEAU a annoncé la prise de compétence Eau de la région sur le volet animation – information ; il est regrettable que le budget 2024 n'en fasse pas état au regard de l'importance de l'enjeu ; il aurait été souhaitable de flécher, dès 2024, des financements dédiés pour s'engager fortement dans cette stratégie régionale en s'appuyant sur les compétences de l'Agence Régionale de Biodiversité et des acteurs pilotant des cellules « zones humides » et « milieux aquatiques ».

*Intervention d'Isabelle PAROT
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteur : Jean-Yves BRUN

Le groupe vote l'avis à l'unanimité

Concernant le volet sport Le groupe partage l'avis du rapporteur sur le volet sport. Il salue le soutien apporté au monde sportif à travers les dispositifs et actions mises en place pour cette année olympique et paralympique.

Il tient à rappeler que plusieurs de ces dispositifs sont portés dans le cadre de la Conférence régionale du sport, comme Prends-toi aux Jeux et la Team Centre-Val de Loire, avec des cofinancements d'autres partenaires. Le Conseil régional mettra la billetterie des Jeux à profit pour que les jeunes et les publics éloignés des sports puissent se rendre aux épreuves. D'autres acteurs institutionnels et partenaires disposent de billets, par exemple le CROS pour les personnes en situation de précarité que nous accompagnons dans le cadre du contrat pluriannuel d'orientation et de financement de la Conférence régionale du sport et le CNOSF dans le cadre de la billetterie solidaire. Il nous semble qu'une articulation entre eux soit nécessaire pour en faire profiter le plus grand nombre. La « cagnotte sport » voit son enveloppe augmenter de façon significative pour soutenir les jeunes et leur famille dans la prise d'une licence au sein d'un club sportif. Le groupe souhaite néanmoins alerter sur les difficultés administratives rencontrées par certains clubs pour s'y inscrire, notamment en raison des délais parfois longs pour que le club reçoive et puisse fournir l'attestation d'affiliation à une fédération sportive.

Les JOP nécessiteront une adaptation de l'offre de transport pour permettre aux habitants de la région et aux touristes des Jeux de profiter pleinement de cette expérience, aussi bien pour les épreuves en région que celles en Ile-de-France. Pour conclure sur le volet sport, le groupe soutient la proposition d'être associé au travail « sur les modalités possibles de

rebond durable de se soutien régional au sport à compter du budget 2025 ». Le groupe AIESSE et le CROS restent à la disposition de l'exécutif régional et du service des sports pour que l'accompagnement des acteurs du sport se poursuive après l'élan insufflé par les Jeux.

Concernant le dispositif Cap'Asso Le groupe souhaite rappeler l'importance du dispositif Cap'Asso, outil emblématique de la Région en matière de soutien à la vie associative, et son attachement à le voir perdurer. Pour 2024, une autorisation d'engagement de 9 000 000€ sera ouverte au titre de Cap'Asso. Le groupe remercie le Conseil régional pour le maintien de cette ligne au niveau de celui des deux dernières années. Cependant, nous alertons l'exécutif régional sur le montant qui risque d'être insuffisant pour soutenir les dynamiques associatives sur le territoire régional au regard du budget moyen annuel alloué au dispositif depuis sa création. A cela s'ajoute la volonté de l'exécutif régional de mobiliser le dispositif Cap'Asso pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, volonté que le groupe soutient. En revanche, ces deux ambitions nécessitent des moyens supplémentaires.



Intervention d'Alicia MAINFERME
au nom du groupe AIESSE

Rapporteur : Jean-Yves BRUN

Le groupe vote l'avis à l'unanimité



J'interviens au nom du groupe AIESSE, mais aussi de mes collègues de l'ESR, particulièrement concernés par le sujet de la mobilité internationale - et pas seulement européenne - des étudiants. Pour autant, nous n'ignorons pas l'importance de la mobilité pour toutes les autres catégories de jeunes : le droit à la mobilité internationale doit pouvoir s'appliquer à tous les jeunes quelle que soit leur situation. Nous nous félicitons de voir le CESER s'emparer de cette question depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur, à travers ce rapport de grande qualité malgré les difficultés de collecte des informations. Ces difficultés apparaissent inhérentes à un foisonnement de dispositifs, et à une trop faible articulation entre ceux-ci.

L'intérêt de la mobilité internationale pour les jeunes n'est plus à souligner quelles qu'en soient les modalités : séjour dans un établissement scolaire ou universitaire, stage, voyage d'études, séminaires intensifs plurinationaux, etc. Les retours que l'on peut en attendre s'expriment à la fois en termes d'ouverture d'esprit, d'épanouissement personnel, d'interculturalité, mais aussi à travers l'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles (notamment méthodologiques) sans parler des progrès linguistiques. La valeur ajoutée de l'accès aux formations étrangères n'est plus à démontrer, ce que la Région a parfaitement compris en instaurant le dispositif Mobicentre, dont l'effet de levier est indéniable et dont nous souhaitons qu'il puisse encore gagner en ampleur.



En ce qui concerne les formations supérieures, force est de constater qu'en dehors des formations d'ingénieur internes aux universités (les Polytech) ou externes (l'INSA), la participation des étudiants à la mobilité internationale, et notamment européenne via le dispositif ERASMUS + reste très en deçà du souhaitable, même si les données collectées dans le rapport en minorent la réalité effective, puisqu'il n'est pas tenu compte des mobilités extra européennes (à Polytech Tours, elles représentent près de 40% des séjours) et des mobilités des doctorants. Il serait souhaitable de consolider les données sur plusieurs années consécutives et de réaliser un suivi de cohorte, pour évaluer de façon plus précise la part des étudiants entrant après le bac en formation supérieure qui effectuent un séjour à l'étranger avant la fin de leurs études.

Le rapport identifie globalement assez bien les raisons de cette insuffisance de développement de l'accès des étudiants à la mobilité internationale qui tiennent à la fois au manque d'implication et de moyens de certaines UFR, aux réticences socio-culturelles encore fortes chez nombre d'étudiants (ou chez leurs parents), au manque de réciprocité dans les conventions passées avec les universités étrangères, etc.

C'est pourquoi il conviendrait d'examiner comment généraliser à tout l'enseignement supérieur la condition diplômante du séjour à l'étranger que mettent en œuvre les formations d'ingénieur, condition qui peut être remplie de plusieurs façons : semestre d'études, stage professionnalisant, ou encore validation d'un séjour antérieur à la formation, d'une durée minimale de 4 mois. Il va de soi que cette généralisation imposerait un renforcement très important des moyens humains et financiers dédiés aux relations internationales, tout en associant plus directement les services administratifs aux échanges.

*Intervention de Jean-Paul CARRIÈRE
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteur : Hervé COUPEAU

Le groupe vote l'avis à l'unanimité

Le groupe tient à souligner le travail constructif mis en place par le conseil régional dans le cadre de la CPRI afin de créer les conditions du dialogue entre les acteurs associatifs et l'action du Conseil Régional. Cela va dans le bon sens et nécessite d'être poursuivi et renforcé afin que d'autres collectivités s'impliquent dans une meilleure coordination des politiques en faveur des mobilités. Nous regrettons le manque de cohésion entre les dispositifs Etat, Région, Collectivités locales ... qui ne facilite pas les co-financements et ainsi la sécurisation des projets.

Rappelons que 40 à 45% des 18-25 ans ne partent pas en séjours faute de moyens propres, car ils sont issus de milieux qui en sont déjà exclus, reproduction sociale. Par ailleurs, la crainte de la mobilité, qui consiste pour certains à sortir de « chez soi » est renforcée pour les jeunes depuis la crise sanitaire.

Avec le dispositif CAPEI, le Conseil régional facilite le portage de projet de mobilité notamment européenne, toutefois il faut alerter sur :

- le plafonnement trop restrictif pour valoriser la masse salariale des projets, et pour développer des projets conséquents susceptibles de mieux valoriser la région ou de générer plus d'opportunités pour les jeunes de la région.

- le formalisme attendu des dossiers qui nécessite de donner beaucoup d'information en amont, alors même que bons nombres de projets s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire impliquent de coconstruire/faire évoluer le projet avec les participants une fois sur place.

- le manque de certitude quant au financement de projets reconduits une année sur l'autre et ayant montré leur intérêt pour le territoire et les habitants.

Le groupe tient à remercier et valoriser l'implication des associations qui portent à bout de bras les projets d'envois de jeunes, les échanges interculturels et les mobilités. Ces structures sont fragiles, peu nombreuses et reposent souvent sur la volonté d'une poignée de personne. Il est indispensable de mieux accompagner ces associations pour ne pas les laisser seules face à l'ampleur de cet enjeu qui nous concerne tous.

*Intervention de Laure DAVIO-BEN MUSTAPHA,
Carole BARREAU et Gwenaél BROUDIC au nom
du groupe AIESSÉ*

Rapporteur : Hervé COUPEAU

Le groupe vote l'avis à l'unanimité



Il paraîtrait que les voyages forment la jeunesse. Encore faudrait-il avoir l'occasion de voyager. Cela dès le plus jeune âge, avec l'école.

L'organisation des sorties et voyages scolaires est tributaire de divers facteurs, notamment le coût impliquant les subventions des collectivités et la contribution financière des familles. Cependant, au-delà de ces considérations budgétaires, la concrétisation de ces événements dépend étroitement du choix pédagogique et de la volonté de l'enseignant. Bien que la responsabilité juridique incombe au chef d'établissement, c'est l'accompagnateur des élèves qui assume la responsabilité pratique à chaque instant, une tâche distincte de l'enseignement en classe.

En plus des aspects logistiques et administratifs, la charge de travail englobe la préparation du voyage et la gestion des cours non dispensés pour les classes non impliquées. Cette charge est compensée par les Indemnités pour Mission Particulière (IMP), bien que leur réception n'exempte pas des tâches habituelles. Les remises commerciales, autrefois réservées aux adultes accompagnants, doivent maintenant bénéficier à l'ensemble du groupe, impactant ainsi la répartition des coûts pour l'établissement.

Il est impératif de garantir la participation de tous les élèves, sans que le reste à charge des familles ne constitue un obstacle. Cependant, les contraintes liées au nombre de places dans le car incitent parfois à regrouper deux classes, créant ainsi un déséquilibre dans la répartition des coûts. Les critères de sélection, telle que la réactivité au moment de l'inscription, peuvent défavoriser certaines familles. Ces pratiques inacceptables pénalisent toujours les mêmes jeunes : celles et ceux issu.e.s de familles modestes.

Ces élèves ne sont pas les seuls dont la situation peut amener à une rupture de l'égalité. L'inclusion des élèves en situation de handicap nécessite de prendre en compte chaque be-

soin spécifique ; aussi est-il primordial qu'une formation de qualité, qu'une sensibilisation des accompagnants.es AESH à tout type de handicap - moteur, sensoriel, psychique, mental -, soient développées du mieux possible. Mobiliser l'aide humaine lors de ces voyages, ne peut qu'encourager les élèves en situation de handicap à y participer sans crainte et à rassurer leurs familles.

Et là, nous n'avons parlé que des jeunes scolarisés, constituant le cœur de ce rapport qui inclus aussi les étudiants et évoque quelques autres cas. Pourtant, son titre est bel et bien « la mobilité européenne des jeunes ». Ce mot, « jeune », est l'arbre qui cache une forêt de réalités bien distinctes. Des réalités que nous ne pouvons pas nous permettre d'omettre, surtout que celles passées sous silence sont souvent les réalités des jeunes les plus exclus. Ces jeunes, sans emploi ou formation, ont eux aussi le droit à cette mobilité qui est souvent inaccessible, pour des raisons financières ou sociales. Alors je ne peux vous encourager qu'à une chose, comme l'esquisse la conclusion de ce rapport : allez vers ces jeunes. Ne parlons plus d'eux mais parlons avec eux pour trouver des solutions qui offrent une voix et des chances à tout le monde.



*Intervention de Maxime SENNEPIN, Martine RICO et Aïcha BANIAN
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteur : Hervé COUPEAU



Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le groupe tient à souligner qu'à la racine des violences sexistes et sexuelles, de la culture du viol, il y a le sexisme.

En préambule, il signale qu'une femme n'est pas responsable de l'agression qu'elle subit à cause des vêtements qu'elle porte.

On appelle cela l'inversion patriarcale, l'inversion de la responsabilité, c'est le fait par exemple, de justifier un viol par le comportement de la victime. Voilà comment on arrive à faire porter la culpabilité aux femmes des violences que les hommes leur font subir. Voilà comment on fait de la propagande de la domination masculine, en la rendant invisible !

Les injonctions vestimentaires viennent s'inscrire dans la tradition patriarcale de contrôle du corps des filles et des femmes : elles ne devraient pas

porter de jupes ou shorts trop courts, pour « ne pas perturber l'apprentissage des garçons » !

Et puis quoi encore ? Ce sont les garçons qu'il faut éduquer ! Le groupe AIESSE affirme que les femmes ne sont pas des morceaux de viande, ni des objets !

Une femme doit pouvoir s'habiller comme elle le souhaite, en mini-jupe, décolleté ou nombril apparent, sans être victime de remarques, de harcèlement, ou pire encore de violence sexuelle.

Sensibiliser, éduquer, former sont donc des actions pour lutter contre le sexisme ordinaire plus que nécessaires.

Et comme le groupe l'a déjà formulé, l'égalité va au-delà de la parité femmes / hommes.

*Intervention Martine RICO,
Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteuse : Fatim LABIB

J'aimerais commencer par remercier les personnes qui ont travaillé sur cette communication d'une importance fondamentale pour l'évolution de cette institution. Si des résultats encourageants émanent de ce travail, je ne peux m'empêcher de voir l'autre face de la pièce. Il m'est impossible de fermer les yeux face aux comportements et propos sexistes qui hantent encore les rangs de cette assemblée. Il y a un point sur lequel j'aimerais m'attarder.

Pour la dernière fois de mon mandat, je vais vous parler de la jeunesse. Elle est mentionnée dans cette communication, quand il est dit que l'assemblée a besoin d'être rajeunie. C'est une proposition que je partage et sur laquelle j'insiste même. Cependant il y a une chose avec laquelle je ne suis pas d'accord, c'est cette idée que la jeunesse serait un horizon sur lequel nous reposer car plus ouverte et plus vigilante sur ces questions. Ça n'est malheureusement pas le cas. Cette jeunesse et plus particulièrement les jeunes hommes sont eux aussi touchés par le masculinisme, le virilisme et le puritanisme qui servent de carburant à ces idées nauséabondes et à ces comportements dangereux. Non, les jeunes ne sont pas moins misogynes ou moins sexistes. J'ai même peur que ça soit le contraire et le pire que

nous puissions faire serait de les abandonner à cause de fausses croyances et de faire porter aux femmes le poids de notre échec. Alors éduquons ces hommes et ces garçons car c'est de notre responsabilité. Eduquons nos fils plutôt que de remettre la faute sur nos filles.

Pour conclure, j'aimerais élargir la question. Je ne veux pas minimiser le sujet de l'égalité des genres mais si l'on veut vraiment parler de culture de l'égalité, nous ne pouvons pas nous permettre de passer sous silence toutes ces autres personnes et groupes qui souffrent des inégalités qui gangrènent notre société. Cette culture de l'égalité, elle concerne aussi les personnes racisées, les personnes LGBT, les personnes en situation de handicap et de nombreuses autres minorités et groupes de personnes. Ecrire « Egalité » avec une majuscule se mérite. Nous avons encore du chemin à faire, aussi bien individuellement que collectivement. Alors ne laissons pas ce sujet être la conclusion de notre mandature mais plutôt l'introduction de la prochaine.

*Intervention de Maxime SENNEPIN
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteuse : Fatim LABIB



Cette intervention est faite au nom du groupe AIESSE, les Associations, Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement, elle vise à attirer l'attention sur la désertification de l'Indre et combien la mobilité peut jouer un rôle essentiel.

Le groupe souligne la particularité de notre région d'être entourée de 6 autres régions frontalières. Cet état de fait oblige à regarder, travailler, sur les mobilités avec un regard éclairé sur différents domaines que ce soient l'emploi, le social, le médical, l'enseignement et bien d'autres. La population du Centre-Val de Loire va et vient vers ces autres régions au gré de leurs besoins tout comme celle de ces autres territoires peuvent venir dans notre région. Ce n'est pas forcément pour une installation définitive que les populations bougent. Souvent dans les zones en déficit d'offres essentielles ou pour des raisons de proximité ou encore de facilité de déplacement, les personnes adoptent des attitudes favorisant le franchissement du périmètre de région.

Ainsi nombre d'habitants de l'Indre préfèrent aller vers Limoges pour certaines prestations, comme le soin, uniquement du fait que cette destination est plus facilement atteignable que celle de Tours. L'autre exemple flagrant est celui du nombre d'étudiants qui préfèrent aller à Limoges plutôt qu'à Tours, notamment pour la médecine puisque $\frac{3}{4}$ des jeunes font ce choix (en médecine : 30 pour Limoges et 8 pour Tours).

Le voyage Châteauroux / Tours en car est d'une durée quasi égale à 2h 30 à laquelle il faut ajouter un temps de déplacement supplémentaire pour arriver à la gare puis un autre pour se rendre à la destination voulue, élevant le temps de transport à 3 heures, voire plus dans certaines situations.

Pouvoir disposer d'une ligne ferroviaire répondant aux besoins de la population et aux étudiants de Châteauroux, plus largement de l'Indre, pourrait offrir aux jeunes une possibilité d'études dans le territoire régional. A terme, ceci pourrait favoriser leur installation en sortie de cursus, mais aussi pourrait contribuer à ralentir la désertification de l'Indre. Le groupe AIESSE, considère cette problématique comme urgente pour ce territoire du Berry, il s'appuie notamment sur le rapport du CESER concernant les ruralités qui a placé la question de la mobilité dans les territoires peu denses parmi les domaines d'actions prioritaires.

*Intervention de Martine RICO
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteur : Jean-Louis RENIER

Le groupe vote l'avis à l'unanimité

Comme le signale notre rapporteur, « les efforts importants menés par la Région dans le cadre des négociations avec l'État sont à souligner » et le groupe AIESSE note également que la Région « travaille sur l'acquisition de rames supplémentaires pour accueillir la nouvelle dynamique de fréquentation des trains Rémi, ainsi que les installations fixes associées, notamment de maintenance ». Il soutient ces initiatives comme il a déjà eu l'occasion d'appuyer la gratuité des transports REMI pour les jeunes, mesure également à portée environnementale. En ce qui concerne la mobilité inclusive, nous nous référons à notre contribution du 10 février 2020 ; lors de cette plénière, nous alertions déjà la Région sur les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap sensoriel et/ou mental (autisme), psychique, lors de leurs déplacements en transport collectif. Ces difficultés perdurent aujourd'hui tant sur les déplacements intra régionaux qu'interrégionaux. Des ascenseurs peu, voire non fonctionnels, un système de billetterie devenue trop complexe pour les personnes en situation de handicap comme pour les personnes âgées (ou victimes de l'illectronisme), le manque ou l'absence de marquage au sol, des signalétiques non adaptées, des points d'aide quasi inexistantes ou difficilement mobilisables, cela nous paraît très insuffisant pour favoriser la mobilité inclusive ; un accompagnement de qualité et pérenne devrait être développé dans toutes les gares selon chaque type de handicap. La formation des agents pour prévenir les angoisses des personnes en situation de handicap mental ou psychique devrait être approfondie pour prévenir ces anxiétés, sans penser uniquement à des formations dites « sécuritaires ». Faciliter le déplacement de ce public vers Paris et toutes les autres villes concernées lors des Jeux Olympiques et paralympiques 2024, reste un défi périlleux à relever à une échéance si proche ! Aujourd'hui seules 9 gares sur 160 en Région Centre-Val de Loire sont adaptées aux Personnes à Mobilité Réduites ! Et rappelons-le à nouveau : toutes les solutions d'accessibilité créées pour aider les plus vulnérables, outre qu'elles contribuent à assurer leur autonomie, bénéficient à l'ensemble des citoyens-usagers des modes de transport en commun.

*Intervention de Aïcha BANIAN
et Marc GERBEAUX
au nom du groupe AIESSE*

Rapporteur : Jean-Louis RENIER

Le groupe vote l'avis à l'unanimité



Les auteurs des interventions

Jean-Paul CARRIERE : Président de la section prospective et membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Enseignant-chercheur à l'Université de Tours.

Frédéric BRETON : Conseiller commission 2 « Environnement, Mobilités, Espace », Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

Aïcha BANIAN : Conseillère commission 1 « Qualité de la vie, Solidarités, Egalités », Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades (UNAFAM).

Marc GERBEAUX : Conseiller commission 1 « Qualité de la vie, Solidarités, Egalités », Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Martine RICO : Conseillère commission 4 « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education », Fédération régionale des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (FCPE).

Maxime SENNEPIN : Conseiller commission 4 « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education », Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE).

Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA : Conseillère commission 1 « Qualité de la vie, Solidarités, Egalités », Union régionale pour l'habitat des jeunes Centre-Val de Loire (URHAJ).

Isabelle PAROT : Vice-Présidente déléguée commission 2 « Environnement, Mobilités, Espace », Personnalité qualifiée dans le domaine de la protection de l'environnement.

Alicia MAINFERME : Conseillère commission 1 « Qualité de la vie, Solidarités, Egalités », Comité Régional Olympique et Sportif (CROS).

Carole BARREAU : Conseillère commission 3 « Economie, Activités, Emploi », Union régionale des Fédérations des œuvres laïques (URFOL).

Gwenaël BROUDIC : Conseiller commission 3 « Economie, Activités, Emploi », Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP).

Pour le Groupe AIESSE

Directeurs de publication :
Sébastien Roblique et Alicia Mainferme

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
45400 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : contact@cresscentre.org



GROUPE AIESSE
CESER Centre-Val de Loire
ceser.regioncentre.fr